

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Briec, le 1^{er} juin 2021

En Bretagne, dix collectivités pilotes pour la mise en place des paiements pour services environnementaux

À la suite de l'appel à initiatives lancé à l'automne 2019 par l'agence de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, douze territoires avaient été retenus en Bretagne pour étudier le déploiement des paiements pour services environnementaux (PSE). Le conseil d'administration de l'agence de l'eau vient d'en retenir huit pour tester la contractualisation avec les agriculteurs pour un montant total de 8,56 millions d'euros d'aides. Ils sont portés par dix collectivités.

« Les collectivités ont fait preuve de réactivité et d'innovation en proposant des projets ambitieux pour développer des pratiques agricoles en rapport avec les enjeux du territoire breton » précise Jean Placines, directeur de la délégation Armorique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à Saint-Briec.

Le Plan biodiversité, porté par le ministère de la Transition écologique, a prévu que soit expérimenté un nouvel outil permettant de reconnaître les services environnementaux rendus par les exploitants agricoles pour les milieux naturels et de la biodiversité.

Paiements pour services environnementaux (PSE) : ils rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices : préservation de la qualité de l'eau, protection du paysage et de la biodiversité.

Un nouvel outil financier pour développer les bonnes pratiques agricoles en Bretagne

La concertation entre collectivités locales, agriculteurs et l'agence de l'eau est déjà organisée dans le cadre de la politique territoriale menée par l'agence de l'eau à l'échelle d'une cinquantaine de bassins versants en Bretagne. Ces acteurs, interrogés sur les paiements pour services environnementaux (PSE), ont mis au point, localement, un nouveau mécanisme de rémunération des bonnes pratiques adapté à chacun de leurs territoires.

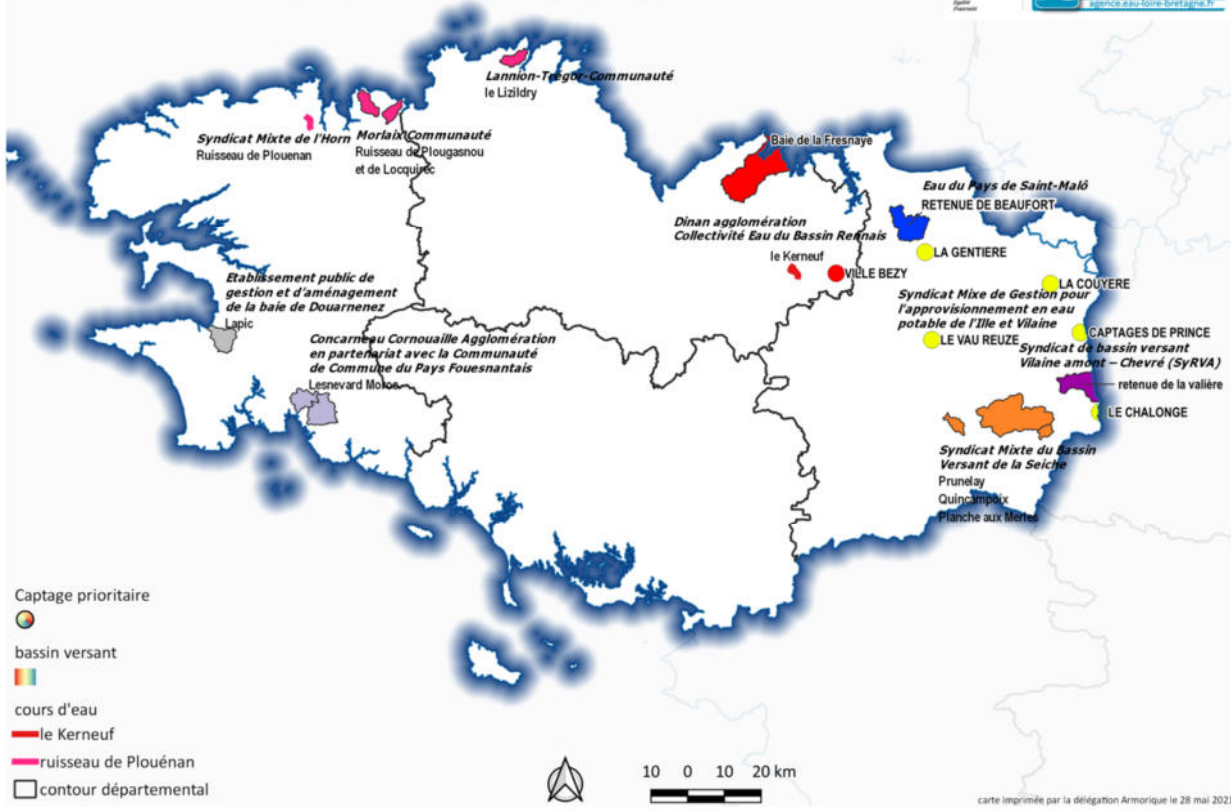
Les dispositifs PSE bretons promeuvent des pratiques adaptées aux enjeux du territoire : le développement du désherbage mécanique du maïs, l'arrêt des traitements herbicides pour les cultures légumières, l'amélioration de l'efficacité des couverts hivernaux, la protection des chemins de l'eau, une forte réduction des fuites d'azote par l'atteinte de résultats adaptés pour les reliquats azotés dans les parcelles culturales ainsi que la reconstitution d'un maillage bocager ou la remise en herbe des zones sensibles.

Les collectivités lauréates pour expérimenter sont :

- Concarneau Cornouaille Agglomération (Finistère),
- Dinan agglomération (Côtes-d'Armor) - Eau du pays de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine),
- Établissement public d'aménagement et de gestion de la baie de Douarnenez (Finistère),
- Lannion-Trégor communauté - Morlaix communauté - Syndicat mixte de l'Horn (Côtes-d'Armor/Finistère),
- Syndicat mixte du bassin versant de la Seiche (Ille-et-Vilaine),
- Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (Ille-et-Vilaine),
- Syndicat des rivières de la Vilaine amont (Ille-et-Vilaine).

8 dispositifs pour un montant de 8,56 millions d'euros d'aides en Bretagne

En Bretagne, 8 dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) retenus par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la phase de mise en oeuvre 2021-2026



Collectivités porteuses du dispositif Paiement pour services environnementaux	Territoire	Enjeux	Enveloppe financière Agence de l'eau Loire-Bretagne
Concarneau Cornouaille agglomération en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais	Baie de la Forêt (29)	Réduction des flux de nitrates dans la baie dans le cadre du plan algues vertes	800 000 €
Dinan agglomération	Bassin versant de la baie de la Fresnaye (22)	Réduction des flux de nitrates dans la baie dans le cadre du plan algues vertes	2 167 000 €
	Sous-bassin versant du Kerneuf situé sur la Rance amont - commune d'Yvignac la Tour (22)	Lutte contre l'érosion des sols	
	Captage d'eau potable prioritaire de la Ville Bézie à Tréfumel (22)	Réduction des pollutions par les nitrates et pesticides	
Eau du Pays de Saint-Malo	Bassin versant amont de la retenue d'eau potable prioritaire de Beaufort (35)	Réduction des pollutions par les pesticides	715 000 €
Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez	Bassin versant du Ris (29)	Réduction des flux de nitrates dans la baie dans le cadre du plan algues vertes	1 000 000 €
Syndicat mixte de l'Horn	Bassin versant du ruisseau de Plouenan (29)	Suppression des herbicides en cultures légumières et lutte contre l'érosion des sols	1 649 000 €
Morlaix Communauté	Bassins versants du Pontplaincoat et du Laptic (29)		
Lannion-Trégor Communauté	Bassin versant du Lizildry (22)		
Syndicat mixte du bassin versant de la Seiche	Sous-bassins versants de la planche aux merles, Prunelay et Quincampoix (35)	Réduction des pollutions par les nitrates, pesticides et lutte contre l'érosion des sols	710 000 €
Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine	Captages d'eau potable prioritaires (35) de la Gentière (Combourg), la Couyère (Lécousse), le challonge (Le Pertre), Princé, Vau reuzé (Betton) -	Réduction des pollutions par les nitrates	1 015 000 €
Syndicat des rivières de la Vilaine amont	Bassin versant amont de la retenue d'eau potable prioritaire de la Valière (35)	Réduction des pollutions par les pesticides	500 000 €